

Procès-verbal de la première réunion de l'association « Les amis du Lac Saint-Denis »

Le 2 octobre 2015 à 19 h 30

9 rue des Fleurs

Pont-Rouge G3H 2H7

Participants :

Guy Bédard, Carl Jobin, Lucien Martel, Maxime Proteau, Louise Martel, Théo Martel, Nathalie Martel, Josée Martel, Réjean Jobin, Lucie Trépanier, Roland Martel, Paul-Guy Jobin, Réjean Coulombe, Lionel Beaupré, Hélène Parent, François Fortin, Fernand Martel, Simon Martel, Henrio Labrie, Jocelyn Gagné, Claude Martel, Bernard Martel, Stéphanie Gagné, Johanne Denis, Benoit Drolet et Simon Paré.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Objectifs de la rencontre
3. Statuts et règlements de l'association
4. Membres et cotisation annuelle
5. Évaluation du barrage
6. Élection du conseil d'administration
7. Levée de l'assemblée et prochaine réunion

Compte rendu de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Paul-Guy Jobin, secondée par Théo Martel

Adopté à l'unanimité

2. Objectifs de la rencontre

Réjean Jobin explique les objectifs de la rencontre. Cette rencontre a pour but d'informer les futurs membres de l'association, de ses statuts et règlements, des cotisations annuelles, ainsi que tout ce qui concerne le processus de conformité du barrage avec le gouvernement.

3. Statuts et règlements de l'association

Réjean Jobin fait la lecture du document portant sur les statuts et règlements de l'association et répond aux questions concernant les statuts et règlements

Proposition # 1

Il est proposé d'adopter les statuts et règlements de l'association.

Proposé par Lionel Beaupré appuyé par Louise Martel

La proposition est acceptée à l'unanimité. L'association « Les amis du Lac Saint-Denis » est officiellement créée.

Paul-Guy Jobin demande de faire un retour sur la dernière réunion du 14 août 2015, pour expliquer plus en détail le pourquoi de l'association. Des explications sont données en rapport avec l'obligation d'évaluer le barrage pour en assurer la pérennité. Il a été demandé à la réunion du 14 août de créer une association pour permettre de répondre aux divers types de demandes qui touchent le lac Saint-Denis.

4. Membres et cotisation annuelle

Proposition # 2

Attendu que les valeurs des propriétés sont affectées par le lac Saint-Denis :

Il est proposé que les cotisations pour les utilisateurs non riverains du lac Saint-Denis soient de 50 % celles des propriétaires riverains.

Proposé par Paul-Guy Jobin appuyé par Lucien Martel

Le vote est demandé et la proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition # 3

Attendu qu'une évaluation par un ingénieur spécialisé du barrage sera effectuée pour rendre le barrage conforme aux normes gouvernementales :

Il est proposé que la cotisation de 2015 soit de 300 \$ et versé au plus tard à la fin octobre et que la cotisation de 2016 soit de 300 \$ et devancé au 15 mars pour couvrir les frais d'évaluation du barrage. Les cotisations sont effectuées par chèque au nom de « Les Amis du lac Saint-Denis ».

Proposé par Henrio Labrie appuyé par Carl Jobin

Le vote est demandé et la proposition est adoptée à l'unanimité

5. Évaluation du barrage

François Fortin explique en détail la soumission en cours sur l'évaluation du barrage. Il décrit à nouveau que le barrage du lac Saint-Denis est actuellement classé dans la catégorie forte contenance c'est-à-dire de classe C, ce qui demande un plan de gestion des eaux retenues et aux activités de surveillance. Plusieurs demandes de soumissions ont été sollicitées, une seule a été reçue, soit celle de M. Patrick Thibodeau ing.

Proposition # 4

Attendu que l'association constitue une personne morale et libère tous ses membres des obligations contractées par l'association.

Il est proposé que le contrat d'évaluation du barrage soit rédigé au nom de l'association (Les amis du lac Saint-Denis).

De plus, il est proposé de retenir la soumission de M. Thibodeau ing.

Proposé par Hélène Parent appuyé par Henrio Labrie.

Le vote est demandé et la proposition est acceptée à l'unanimité par toutes les personnes présentes à l'assemblée.

6. Élection du conseil d'administration

Les personnes suivantes ont été élues à l'unanimité par l'assemblée

PRÉSIDENCE : Réjean Jobin

VICE-PRÉSIDENT 1 : Fernand Martel

VICE-PRÉSIDENT 2 : François Fortin

SECRÉTAIRE : Julie Gagnon

TRÉSORIÈRE : Stéphanie Gagné

Informations supplémentaires

Fernand Martel avise que le 24 octobre 2015 est la date choisie pour ouvrir les portes du barrage.

Comme il est urgent de procéder à l'évaluation du barrage, nous suggérons aux membres de l'association d'expédier rapidement la cotisation de 2015 si possible avant la fin octobre.

Les chèques de la cotisation doivent être fait au nom de :

« Les Amis du Lac Saint-Denis »

Et de les transmettre au siège social de l'association à l'adresse suivante :

Les amis du Lac Saint-Denis

9 rue des Fleurs

Pont-Rouge, Québec

G3H 2H7

7. Prochaine réunion

Comme mentionné durant la réunion, une assemblée devrait avoir lieu en mars. M. Thibodeau présentera son rapport sur l'évaluation du barrage et les recommandations à effectuer.

L'assemblée est levée à 20 h 40.